

# SOUTENEZ L'ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE AVEC CHÈQUE DOMICILE®



Contribuez à l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle de vos salariés en leur permettant de régler une multitude de prestations de services avec les CESU.

Que ce soit au domicile ou en dehors (ménage, jardinage, garde d'enfants à domicile, crèches, soutien scolaire, etc.), le CESU soulage vos salariés du stress et des obligations quotidiennes et leur permet d'être plus disponibles et efficaces.

**94%**  
**des salariés**

affirment qu'un meilleur équilibre des temps améliorerait leur engagement personnel.

## POURQUOI CHOISIR LE CESU CHÈQUE DOMICILE ?



### Pour respecter les obligations légales

Répondez aux obligations légales en mettant en place une politique sociale visant à faciliter la conciliation de la vie professionnelle et personnelle des employés (loi Macron, loi Rebsamen).



### Pour proposer un avantage social sans alourdir les charges de votre entreprise

Bénéficiez d'une exonération de cotisations fiscales et sociales\* et de 25 % de crédit d'impôts sur les aides versées\*\*.

\* Dans la limite de 2 591 € par an et par bénéficiaire

\*\* Jusqu'à 500 000€ pour les entreprises soumises à l'IS



### Pour améliorer efficacement l'équilibre de vie de vos salariés

Garantissez à vos salariés un accès à l'ensemble des 26 services à la personne (services à la famille, aide à la vie quotidienne, accompagnement des personnes dépendantes, etc).



## LES CARACTÉRISTIQUES DU CESU CHÈQUE DOMICILE

- ✓ **Accessible à tout salarié**  
Temps plein, temps partiel, stagiaires, alternants, intérimaires, CDD...
- ✓ **Co-financé ou non, au choix de l'employeur**  
L'employeur décide d'opter pour un co-financement (employeur/salarié) ou un financement total par lui-même. Le % de subvention est fixé librement par l'employeur.
- ✓ **Exonéré de cotisations fiscales et sociales**  
sur l'aide versée dans la limite de 2 591 € par an et par bénéficiaire. 25 % de crédit d'impôt jusqu'à 500 000 € sur les aides versées (pour les Entreprises soumises à l'IS)\*  
\*Exceptés les CESU commandés pour les gérants (non-salariés).
- ✓ **Disponible en 2 formats**  
CESU (papier) ou e-CESU Chèque Domicile (dématérialisé).

## ENCORE PLUS D'AVANTAGES AVEC LA VERSION DÉMATÉRIALISÉE, LE E-CESU CHÈQUE DOMICILE



### Sécurité

#### Pour vous

- Pas de stockage
- Aucun risque de perte ou de vol

#### Pour vos salariés

- Des règlements 100 % protégés et des espace en ligne soumis aux conditions sécuritaires les plus strictes



### Facilité

#### Pour vous

- Un espace personnel vous permettant une gestion des commandes et chargement de vos bénéficiaires

#### Pour vos salariés

- Un espace personnel en ligne complet (pilote à distance, déclaration et paiement des prestataires, demande de CESU...)



### Économie

#### Pour vous

- Pas de frais de livraison mensuels
- Du temps dégagé pour vos équipes

#### Pour vos salariés

- Paiement au centime près

## CHÈQUE DOMICILE C'EST AUSSI UNE MISE EN PLACE SIMPLE ET RAPIDE...

1

### Outils de commande

Choisissez l'outil de commande le plus adapté à votre organisation : Espace de commande en ligne\*, fichier Excel, extraction de données depuis votre outil de paie, etc).

\*disponible pour les entreprises de plus de 49 salariés.

2

### Mode de règlement

Vous choisissez le mode de règlement qui vous convient le plus : prélèvement, virement.

3

### Nos moyens de livraison

Mise à disposition sous 24h pour le e-CESU et sous 72h maximum pour les Chèques Domicile papier.

## ... ET UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE



### Conception du projet

Nous analysons vos besoins et vous aidons à trouver la solution la mieux adaptée à votre organisation et à votre budget.



### Mise en place

Nous vous accompagnons dans la phase de mise en place du dispositif : réunion de mise en place, communication interne, commande, production, facturation, livraison.



### Pilotage et suivi du dispositif

Nous vous apportons notre expertise tout au long de la prestation. Toujours à l'écoute de vos besoins, nous analysons l'évolution du dispositif en place et vous recommandons d'éventuelles adaptations.

**LE CESU CHÈQUE DOMICILE,  
LA SEULE SOLUTION  
QUI COÛTE MOINS CHER  
QUE L'AVANTAGE OCTROYÉ !**



Passez à l'action sur [www.up.coop](http://www.up.coop)  
ou contactez-nous gratuitement au 0 811 87 87 87

**Upcoop**  
Tant d'avantages à coopérer